

Dossier N° : 21528464
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité
Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 06 février 25 17:11
En instruction le : 21 février 25 13:58

Identité du demandeur

Email : environnement@lehavre.fr
SIRET : 21760351300011
SIRET du siège social : 21760351300011
Dénomination : MAIRIE
Forme juridique : Commune et commune nouvelle
Libellé NAF : Administration publique générale
Code NAF : 84.11Z
Date de création : 1 septembre 1981
État administratif : en activité
Effectif moyen annuel 2023 de l'unité légale (URSSAF ou MSA) : 3 261,78
Effectif (ISPF) : 2 000 à 4 999 salariés
Code effectif : 51
Numéro de TVA intracommunautaire : FR66217603513
Adresse : COMMUNE DE LE HAVRE

1517 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
76600 LE HAVRE
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

Demande de dérogation à la protection stricte du goéland argenté

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

M.

Nom et prénom du signataire de la demande :

Gastinne Jean-Baptiste

Fonction du signataire de la demande :

Adjoint au Maire

Nom et prénom du chargé de projet :

Marie LEPLAY

N° de téléphone du chargé de projet :

02 35 19 61 44

E-mail du chargé de projet :

marie.leplay@lehavre.fr

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Non communiqué

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

2 703

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Espèce :

Goéland brun (Larus fuscus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

73

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Espèce :

Goéland marin (Larus marinus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

205

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries

Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures

Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété

Non communiqué

Protection de la santé publique

Non communiqué

Protection de la sécurité publique

Oui

Motif d'intérêt public majeur

Non communiqué

Autres (à préciser ci-dessous)

Oui

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Tranquillité des habitants :

En période d'élevage des petits, les goélands sont à l'origine de nuisances dans les secteurs habités et attentent à la tranquillité et à la salubrité publique : bruit, saletés, agressions, dommages sur les biens. Aussi, la stérilisation des oeufs permet de limiter ces nuisances en secteur habité.

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

Pas de destruction de nids

Destruction des oeufs :

Stérilisation des oeufs par application du produit Finavestan.

Une partie de la ville est traitée systématiquement en deux passages et une autre partie est traitée sur demande en un seul passage

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Non communiqué

Sans objet

Oui

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

Non communiqué

Autres moyens de destruction :

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Non communiqué

Utilisation d'animaux domestiques

Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses

Non communiqué

Utilisation d'émissions sonores

Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non communiqué

Utilisation d'armes de tir

Non communiqué

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non communiqué

Autre

Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération**Nom, prénom**

L'entreprise qui interviendra n'est pas connue à ce jour (marché public en cours)

Organisme de rattachement

Non communiqué

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Nom, prénom

Franck Morel, Gilles le Guillou

Organisme de rattachement

Groupe ornithologique normand

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

7 - Période demandée pour les opérations**Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?**

période large : entre le 20 avril et le 10 juin

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation**Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :**

30 mars 2025

9 - Lieux de l'opération**Précisez le département :**

76 – Seine-Maritime

Précisez la commune :

Le Havre (76600)

Code Postal :

76600

Département :

76 – Seine-Maritime

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Le bilan annuel des opérations de stérilisation est adressé à la DREAL.

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

- remplacement progressif des corbeilles de rue par des poubelles de plus grande capacité, compactantes et fermées
- ramassages quotidiens des déchets au sol par les services de propreté urbaine
- communication au public sur les consignes de prévention : Ne pas nourrir les oiseaux, ne pas détruire les nids, ne pas ôter les oeufs des nids, déposer les sacs aux horaires et aux lieux prévus, fermer les conteneurs
- intervention du service salubrité en cas de nourrissage avéré
- plan Le Havre, Ville propre pour la résorption des points noirs de propreté urbaine
- 1 animation est proposée chaque année par la Ville et la Maison de l'Estuaire sur le goéland pour mieux faire connaître cette espèce protégée

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

Recommandation faite au public (site internet) de nettoyer les toits avant la fin du mois de mars pour prévenir la nidification

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

Financement de l'étude du GONm sur les goélands nicheurs sur les toits du Havre

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Une aire de surface 58 802 433,3 m²

L'ensemble de la ville est considéré comme zone de nidification ; l'import d'une donnée .klm n'a pas fonctionné, mais il est disponible pour un envoi par email.

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Une aire de surface 32 435 450,9 m²

L'ensemble des quartiers habités du Havre sont considérés comme zone de traitement ; l'import d'une donnée .klm n'a pas fonctionné, mais il est disponible pour un envoi par email.

- Une aire de surface 297 275,4 m²

- Un point situé à 49°29'47"N 0°10'21"E

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

La zone portuaire n'est pas traitée, les goélands peuvent s'y reporter.

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

Population totale de goélands sur la commune : 2703 couples nicheurs

Nombre de nids traités : entre 900 et 1000, soit 33 à 37%

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

Le bilan annuel est envoyé à la DREAL

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :

Non communiqué

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

Non communiqué

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Quel produit a été utilisé ?

Le bilan annuel a été fourni à la DREAL

Cartographie des zones traitées :

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

Non communiqué

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?

Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

Non communiqué

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Espèce :

Non communiqué

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples en début de nidification :

Non communiqué

et/ ou nombre de spécimens en début de nidification :

Non communiqué

Nombre de couples en fin de campagne :

Non communiqué

et/ ou nombre de spécimens en fin de campagne :

Non communiqué

Nombre de nids :

Non communiqué

Nombre d'oeufs :

Non communiqué

Nombre de poussins :

Non communiqué

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

Non communiqué

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

Non communiqué

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération ?

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 06 février 25 17:11

[Votre dossier n° 21528464 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 21528464 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande de dérogation à la protection stricte du goéland argenté. À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/21528464> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Cordialement

DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité

Email automatique, 21 février 25 13:58

[Votre dossier n° 21528464 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)] À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/21528464> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr Cordialement DREAL Normandie Service Eau Littoral Biodiversité